

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1983)  
**Heft:** 704

**Artikel:** Affiches : choses vues...  
**Autor:** Dubuis, Catherine  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1025158>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## AFFICHES

# Choses vues...

*Le petit chat est mort, vive Molière.* L'École des Femmes, montée par le Centre dramatique de Lausanne à Vidy en ouverture de saison, est mise en scène par Hervé Loichemol. Un bon *Chrysalde* (rôle difficile de l'ami raisonneur), une Agnès disgracieuse, hélas!, et un Arnolphe qui tient toute la scène. Le rôle est écrasant, et André Steiger s'en tire bien, malgré quelques outrances. Le public vibre et réagit fortement aux tirades sur les devoirs de l'épouse; les vieux crocodiles de la culture comme moi en restent proprement stupéfaits. Tant mieux: le texte est superbe, et la dame qui s'exclame, assise juste devant moi, se retient difficilement d'aller tordre le cou à Arnolphe. Autre surprise: la peur d'être cocu, exprimée à grand renfort de gestes vers le front, fait encore beaucoup rire. On en riait beaucoup du temps de Molière, les choses ont peu changé. Final insolite et charmant: la danse espagnole d'Enrique, étrangement masqué, qui réunit tous les acteurs pour les applaudissements fournis d'une salle comble et comblée.

### ... ET ENTENDUES...

*Au café de Miex (s/Vouvry, Valais):*

— J'ai voté pour la Nanchen.

— Tu votes pour les mamis, à présent?

— C'est sûr! J'ai dit au syndic: «J'ai pas voté pour toi, j'ai voté pour la Nanchen. Il a rigolé, ce c...»

*Que les forêts sont belles sous le Col des Vernes.* Nous avons remonté une coulée pierreuse semée de dizaines de sorbiers couleur de miel rose. Pas un rat, sauf une musaraigne, morte sur le sentier.

### ... ET À VOIR

Mercredi 9 novembre, à vingt heures trente, à Lausanne, au Centre paroissial d'Ouchy (CPO),

*Amnesty International et le Théâtre en Plus de Fribourg présentent La Preuve du contraire, pièce en un acte de Charles Gilbert. L'entrée est libre, A. I. prenant à sa charge le coût du spectacle. Sujet: la torture par l'isolement. Deux personnages, le prisonnier et son gardien, l'homme et son ombre. Un acte pour la défense des Droits de l'Homme.*

Catherine Dubuis

### MONOPOLE: LA PAGE EST TOURNÉE

## Les nouveaux arroseurs

Huit radios nouvelles (la troisième chaîne DRS et sept radios locales) émettent, en Suisse alémanique, depuis le début de ce mois de novembre dans la nuit de lundi à mardi.

Un rappel de l'enchaînement de circonstances et de décisions politiques qui a abouti à la perte, provisoire (?), du monopole (de fait) de la SSR!

— Les progrès techniques permettent à des amateurs d'émettre clandestinement sans grands frais. Ils sont poursuivis et leur matériel est saisi.

— Des radios étrangères, au bénéfice d'une concession dans leur pays (Europe 1, Monte Carlo, Südwestfunk) profitent de l'absence de publicité radiophonique en Suisse et de leur bon taux d'écoute dans notre pays pour diffuser de la publicité suisse, sans être inquiétées.

— Le monopole de la radio et de la télévision est de plus en plus contesté en Europe et même, sans succès évident, en Suisse (initiative ratée de l'Alliance des Indépendants, soutenue par la droite dure et pure). La gauche, entre autres, reste fidèle au principe du monopole de la SSR.

— Profitant de circonstances favorables, des radios et des télévisions libres sont créées dans des pays voisins et certains postes couvrent des régions périphériques de notre pays.

— Le 13 novembre 1979, Roger Schawinski, vedette des médias helvétiques (émission télévisée

pour les consommateurs, quotidien «Tat» de Migros) inaugure «Radio 24» dont l'émetteur est en Italie à deux pas de la frontière suisse. C'est une réussite technique considérée comme illégale par les autorités suisses, mais pas encore condamnée juridiquement en Italie.

— La SSR réagit aux risques de pertes d'audience et lance une troisième chaîne, d'abord en Suisse romande (Couleur 3).

— Libéralisant la parole radiophonique, le Conseil fédéral adopte le 7 juin 1982 une ordonnance sur les essais locaux de radiodiffusion (OER).

— En réponse aux nombreuses demandes, le Conseil fédéral accorde, en juin 1983, 36 «autorisations de procéder à des essais».

Sept essais ont commencé à la première date permise, mais seulement en Suisse alémanique: trois dans le canton de Zurich, un à Zoug, un à Bâle-Ville, un à Bâle-Campagne et un à Berne. Pas encore prêts, les autres diffuseurs se lanceront dans le délai prévu d'une année.

### LIBERTÉ ET PAPERASSE

La première radio romande, «RGI» (Radio Genève internationale) devrait émettre sur la fréquence de 88,3 MHz au début de décembre.

L'autorisation d'émettre accordée à ceux qui se promettent d'être les pionniers de la radio locale en français est datée du 20 juin 1983; elle tient sur neuf pages et elle était accompagnée d'un exemplaire de l'OER et d'une carte de la zone d'arrosage qui prévoit que certains auditeurs français pourront entendre RGI alors qu'Hermance, Avully et La Plaine seraient hors de la zone d'arrosage (attendons un peu avant de vérifier la zone de diffusion réelle!).

Le document officiel précise les principales conditions de l'expérience:

— indispensable concession technique des PTT;  
— envoi au Département fédéral des transports, communications et de l'énergie (DFTCE):

a) des statuts de l'Association RGI ainsi que le